

**Mise en place d'une opération "vergers  
solidaires" sur le territoire de la communauté  
de communes de la Région de Saverne**

**Rapport n° CP/2013/237**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

La Région Alsace et le Département du Bas-Rhin sont associés pour la sauvegarde des vergers hautes-tiges dans un objectif écologique, paysager mais également social.

Les deux collectivités souhaitent avoir un fonctionnement commun applicable à toutes les demandes de financement de projet du type 'vergers solidaires'.

A ce titre, la Communauté de Communes de la Région de Saverne souhaite s'engager dans un programme vergers solidaires sur son territoire.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne souhaite s'engager dans un programme vergers solidaires. Ces vergers font, en effet, partie intégrante du patrimoine paysager et culturel de la Région de Saverne.

Un ensemble d'actions est donc prévu par la Communauté de Communes de la Région de Saverne autour des vergers. Parmi le programme soutenu par la Communauté de Communes figurent les quatre actions financées par le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace au titre de l'opération Vergers Solidaires d'Alsace (VSA).

- Achat d'arbres :

La Communauté de Communes de la Région de Saverne prévoit l'achat d'arbres par les particuliers via les associations d'arboriculteurs : l'achat de 600 arbres est prévu sur l'ensemble de l'opération.

- Restauration et entretien des arbres haute-tige :

La Communauté de Communes fera appel au chantier d'insertion Alternative Environnement et prévoit de restaurer, par taille, environs 300 arbres fruitiers haute-tige.

- Plantation de haies refuge :

La Communauté de Communes prévoit de planter 1 000 mètres linéaires de haies afin de participer à la reconstitution d'un maillage de haies sur le territoire de la Communauté de Communes de Saverne.

- Animation sur l'écologie du verger :

Des actions d'animation en partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) sont prévues.

Le tableau ci-après détaille les coûts et financement sollicités :

| Actions financées vergers solidaires                  | Coût éligible (maximum) sur 3 ans | Financement Région Alsace (taux / montant) | Financement Département du Bas-Rhin (taux / montant) |
|---|-----------------------------------|--|--|
| Achat d'arbres hautes-tiges                           | 18 000 €                          | 25 % : 4 500 €                             | 25 % : 4 500 €                                       |
| Restauration et entretien des arbres haute-tige       | 18 000 €                          | 40 % : 7 200 €                             | 40 % : 7 200 €                                       |
| Plantation de haies refuge                            | 15 000 €                          | 35 % : 5 250 €                             | 35 % : 5 250 €                                       |
| Animation Ecologie du verger                          | 9 000 €                           | 35 % : 3 150 €                             | 35 % : 3 150 €                                       |
| <b>Total : 4 actions vergers solidaires sur 3 ans</b> | 60 000 €                          | 20 100 €                                   | 20 100 €   |

Sur la base de ce tableau, l'aide départementale pour le projet « vergers solidaires » de la Communauté de Communes de la Région de Saverne serait de 20 100 € HT.  
Par ailleurs, d'autres actions, non financées par l'opération VSA, sont également prévues tels que : actions à destination des scolaires,...

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 35373                          | 204-204142-738  | 52 397,62 €                                      | 23 722,00 €                       | 20 100,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Saverne une subvention de 20 100 H.T. pour la mise en oeuvre de l'opération vergers solidaires sur son territoire.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention.*

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL